

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 109 (1964)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La formation des officiers  
**Autor:** Perret-Gentil, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343202>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tent en tous points les nôtres, nous qui sommes si ingénieux à concilier nos intérêts et nos idéaux?

Accordons-leur sans rechigner le droit d'être jeunes à leur guise, ce droit ne nous ayant pas été contesté et, plutôt que de gémir sur leur sort, consultons notre miroir sans la moindre complaisance.

Lt.colonel EMG A. BACH

---

## La formation des officiers

Il est maintenant de plus en plus question de modifier ce que l'on peut ranger sous le terme général de « formation des officiers ». Celle-ci commence tôt et se poursuit longtemps. C'est un ensemble difficile à modifier sans le disloquer et en rompre l'équilibre. La proposition très en vogue à l'heure actuelle de confier la formation des officiers, du moins en partie, à l'Université pourrait perturber le système traditionnel beaucoup plus qu'on ne le pense à première vue, d'autant plus qu'un tel projet semble découler d'une sorte de mystique.

### LA FORMATION A COURT TERME DES OFFICIERS

Pour débattre utilement de cette question, il est nécessaire de rappeler comment est conçue actuellement cette formation ou sur quelle base elle s'est elle-même façonnée depuis Napoléon, qui lui a donné ses assises. Deux facteurs conditionnent cette instruction :

- la formation de l'officier comme chef ayant le sens de l'autorité;
- les connaissances toujours plus nombreuses qu'il doit posséder pour l'utilisation des moyens et des armes qui lui sont confiés.

Le premier des éléments de sa formation doit s'acquérir très tôt, le second au cours de toute une carrière. Et c'est surtout en raison de l'urgence du premier que le second est différé. Au départ, il n'est pas possible d'allonger, malgré tout l'avantage qui en résulterait, les études des officiers, car le sens de l'autorité et du commandement ne s'apprend pas par l'étude et ne s'acquiert jamais sur le tard.

Toutes les grandes écoles militaires, après les années de préparation aux différents concours, ont une durée d'études de deux ans: Saint-Cyr, Polytechnique, Navale et Ecole de l'Air.

Un certain allongement, qui se manifeste actuellement du fait de stages dans des établissements d'application différenciés par arme, est déjà le reflet de l'autre nécessité, celle des études prolongées. Toutes les puissances militaires ont adopté un système presque identique pour la simple raison qu'il découle des mêmes nécessités.

En revanche, les grandes écoles à caractère civil et l'Université exigent des études très longues, jusqu'à 25 ans si ce n'est plus, contre 22 ans en moyenne pour les officiers. Les études universitaires subissent également la tendance à l'allongement et à la surcharge des programmes, mais contrairement aux études militaires, elles ouvrent aux lauréats la carrière choisie dans sa totalité. L'étudiant ne sera plus élève, étudiant, stagiaire ou auditeur. Il va de soi que des apports personnels, sans être obligatoires, sont toujours bénéfiques à une carrière. En revanche, une instruction complémentaire est indispensable à tous les officiers qui veulent gravir certains échelons. Signalons en passant l'exception de Weygand, non breveté d'état-major, qui fut le chef d'état-major de Foch, lui-même ancien professeur de l'Ecole de Guerre. Il s'ouvre donc de vrais cycles d'études, qui peuvent se prolonger très tard.

Cette première différence essentielle entre la formation donnée par l'Armée et celle dispensée par l'Université est sans doute moins tranchée que ne l'indiquent les mots, mais elle

est réelle. Elle découle de la nécessité pour le jeune officier de débiter tôt dans les tâches concrètes, de prendre tôt le contact de la troupe. De ce fait on ne voit pas où placer durant la formation initiale de l'officier un intermède universitaire à moins de transformer la structure même de l'école militaire. Nous ne parlons que des officiers qui ne veulent pas se confiner dans les tâches de la troupe, mais ambitionnent, et c'est nécessaire, de parvenir aux postes des plus hautes responsabilités.

#### LA FORMATION PROLONGÉE DES OFFICIERS

Ces différences étant établies, voici donc, au moment où étudiants et universitaires débutent dans leur carrière, l'officier qui « retourne à l'école ». C'est somme toute le contre-coup de la phase universitaire qu'il n'a pas accomplie. Ces nouvelles études concernent les spécialisations techniques de plus en plus nombreuses à la troupe, et les connaissances de plus en plus complexes des officiers d'état-major et des chefs titulaires de hauts commandements. Elles peuvent débiter avant la trentaine et se poursuivre par phases successives jusqu'à la cinquantaine. D'une manière générale, on range sous le terme « Enseignement militaire supérieur » l'enseignement ainsi dispensé. Il est presque semblable pour les trois armes; parfois commun à celles-ci. Les officiers sont volontaires; ils sont admis par voie de concours; la préparation en est fort longue, notamment pour les Ecoles de Guerre; au total, on compte cinq ans de préparation, stages et études.

Cet enseignement relativement récent s'est développé à partir du siècle dernier. Jusqu'alors tout reposait sur la formation acquise dans les écoles de base. L'état-major demeurait une institution du sommet, mais les armées ne comptaient alors que cent ou deux cents milliers d'hommes. Les besoins d'organismes de commandement vont s'accroître considérablement avec les armées de millions d'hommes articulées en échelons de plus en plus nombreux jusqu'aux groupes d'armées 1914-1918. Enfin, nouvelle évolution à partir du second

conflit mondial, l'apparition de moyens très diversifiés imprime à l'exercice du commandement un caractère d'extrême complexité. Ce sont donc les armées techniques qui font suite aux armées de millions de poitrines. Disons tout de suite que ce sont beaucoup plus des techniciens, dans un sens qui sera précisé, qui deviennent nécessaires, et non des universitaires.

Actuellement, les grands traits de cet enseignement se subdivisent en trois degrés :

*1<sup>er</sup> degré : Ecoles (ou cours) d'état-major.*

Il ne s'agit pas de la formation d'officiers brevetés d'état-major, mais diplômés. L'instruction assez accélérée (7 mois), permet à des officiers d'exercer certaines fonctions d'état-major concernant la préparation des décisions.

Les cours sont suivis par deux centaines d'officiers, y compris les candidats de la marine et de l'aviation. L'âge moyen est de 32 ans, 35 pour l'aviation. On rattache à cette institution l'Ecole des officiers de réserve d'état-major. Cette branche du 1<sup>er</sup> degré relève du Ministère des armées et des états-majors de chacune des armées.

*2<sup>e</sup> degré :*

C'est le plus étoffé; il comprend un certain nombre d'institutions qui sont

— *les trois Ecoles de Guerre*, dont il a déjà été fait mention. Leur enseignement demeure donc la base principale de la formation des officiers à des postes supérieurs. Il y a lieu de rappeler qu'en 1918 avait été fondée une Ecole d'état-major, qui recrutait ses élèves parmi les jeunes officiers sortis de Saint-Cyr et qui, leur carrière durant, allaient servir uniquement dans un corps fermé. Ils n'avaient ainsi aucune pratique et aucune expérience de la troupe. On s'aperçut des inconvénients d'un tel système. Des « temps de commandement » ont dès lors été imposés.

Le temps de commandement préalable exigé des candidats est de six ans; leur âge d'au moins 33 ans, de 40 ans

au plus. Le concours d'admission exige de très hautes connaissances et une grande aptitude à l'étude, à la présentation de sujets militaires et de culture générale. L'importance des techniques nouvelles prend un poids énorme dans l'élaboration de la doctrine militaire; l'enseignement des écoles de guerre s'en trouve fortement imprégné.

Les études sont organisées en deux cycles; le premier de 13 mois concerne la formation militaire (pour chacune des trois armées), le second de 5 mois, porte avant tout sur des sujets spécifiquement nationaux; des disciplines de secteurs civil, judiciaire, économique, scientifique, etc., auront été largement ouvertes aux stagiaires. — La dernière partie des études réunit en un Cours supérieur inter-armes les officiers des trois armées pour l'étude de problèmes opérationnels en commun, ce qui apparaît de plus en plus nécessaire.

Les trois écoles de guerre sont restées distinctes par armée, car les programmes sont forcément très différenciés et les connaissances militaires et techniques pour chacune d'elles sont orientées d'une manière particulière. C'est donc dans cette partie finale des études que doit être favorisée la coopération non seulement entre les trois armées, mais également à l'intérieur des états-majors interalliés. Les Ecoles de guerre relèvent du Ministère des armées et des états-majors de chacune des armées.

#### L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cette nouvelle branche d'enseignement est toute récente, née en 1947, et parvenue à son stade définitif en 1957. Pour en saisir le but, il n'est que de rappeler l'énorme besoin de l'époque actuelle en savants et chercheurs, ingénieurs et techniciens. A quelques exceptions près, les Armées ne possèdent guère ceux de la première catégorie; en revanche, les ingénieurs militaires proviennent maintenant en grande partie de Polytechnique, créée à l'origine pour les « armes savantes »;

et les techniciens qui devraient être partout sont encore peu nombreux. Le nouvel enseignement doit combler cette lacune.

Celui-ci tend à la formation de « diplômés techniques » après enseignement technique d'un an et un stage d'application de six mois; de « brevetés techniques » après un enseignement scientifique de deux ans, un stage d'application de six mois et une formation d'état-major avec un stage d'information de trois mois. Ces brevetés sont alors des officiers d'état-major à culture ou spécialisation scientifique capables d'élaborer et de définir les besoins en nouveaux matériels. Ils servent dans les hauts postes de l'Armée et font la liaison entre celle-ci, les savants et l'industrie. Ce nouveau corps concrétise une tendance qui ne fait que s'accuser. Outre la définition des besoins en matériels des armées, ces spécialistes sont également chargés de suivre les travaux d'élaboration et la construction des prototypes et des préséries. Ils font en quelque sorte la soudure entre l'Armée et le monde scientifique. Ils prendront certainement dans l'évolution actuelle une importance de plus en plus grande, bien que peu nombreux par rapport à l'ensemble de l'encadrement des forces armées.

Remarquons qu'il existe déjà des spécifications parmi ces diplômés et brevetés: génie, chimie, physique, physique nucléaire, mécanique, etc... Cet enseignement scientifique et technique relève de l'Etat-major inter-armées.

Ce 2<sup>e</sup> degré d'enseignement comprend encore des écoles particulières. L'Armée de l'air dispose d'un centre d'enseignement supérieur, comprenant notamment une Ecole des opérations aériennes combinées, et la Marine d'un centre des opérations amphibies. Il existe encore d'autres institutions, par armée et par arme, même par service: nous ne citerons que l'Ecole supérieure de l'Intendance, celle-ci, comme on le sait, « devant toujours suivre »...

L'enseignement du 2<sup>e</sup> degré est dispensé à des officiers d'un âge moyen approchant de la quarantaine.

*3<sup>e</sup> degré :*

Celui-ci comporte, outre le Commandement supérieur de l'enseignement :

- le Centre des Hautes Etudes Militaires (C.H.E.M.)
- et l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (I.H.E.D.N.).

On est dans le domaine de la stratégie, sur les plans national et interallié, continental et intercontinental, dont les sphères sont dénommées Théâtre d'opérations ou Théâtres de guerre.

— Le C.H.E.M. est l'organisme le plus élevé de l'enseignement militaire supérieur. Il a pour but la préparation à l'exercice du commandement et non plus la formation d'officiers d'état-major. Il est essentiellement inter-armées et s'adresse à des officiers d'une dizaine d'années plus âgés. Le travail revêt la forme collégiale et porte sur la stratégie dans ses trois formes, opérationnelle, militaire et générale. L'enseignement se propose d'élargir l'aptitude à dominer des ensembles faits d'éléments très diversifiés.

Le cycle des études, d'une durée de huit mois, comporte des stages d'instruction militaire, scientifique et technique. Le centre lui-même relève du Ministre des armées.

— l'I.H.E.D.N. fondé en 1930 est l'institution de l'enseignement le plus élevé; il se situe sur le plan de la Défense nationale, à laquelle concourent de nombreux ministères et administrations. On y retrouve les mêmes auditeurs généraux au nombre de 25 annuellement, auxquels viennent se joindre plus d'une trentaine de fonctionnaires civils des différents ministères en cause : Affaires étrangères, Intérieur, Finances et Affaires économiques, Education nationale, Travaux publics et Transports, Industrie et Commerce, ainsi que le Comité d'action scientifique de la Défense nationale et le Centre des hautes études administratives. D'autres personnalités des activités principales de la nation participent aux travaux de l'Institut. Les cours ont une durée de huit mois et comportent cinq sections de travail : économique, militaire, organisation, législation et politique.

Si le C.H.E.M. se consacre à l'étude des problèmes se posant au sommet des Armées, l'I.H.E.D.N. a pour objet la nation en guerre. Cette dernière institution relève du Premier ministre, constitutionnellement responsable de la Défense nationale.

\* \* \*

Toutes ces différentes institutions d'enseignement supérieur ont été assez longuement exposées et définies, afin de mettre en relief l'extrême complexité d'un enseignement, dont la durée peut se prolonger jusqu'à la cinquantaine. Il y a enseignement à tous les niveaux, mais nulle part un enseignement réellement universitaire. En schématisant un peu les choses, on peut dire que l'Université forme des savants, des scientifiques abstraits ou de recherche fondamentale. L'Armée obéit à des impératifs différents, en premier lieu l'aptitude au commandement; puis la connaissance technique des matériels, la science en elle-même et pour elle-même ne venant qu'en troisième position. L'officier est essentiellement, non pas chercheur, non pas un créateur, mais un utilisateur. Son rôle le plus avancé dans le domaine technique est de définir et de formuler ses besoins. C'est déjà beaucoup.

#### OPPORTUNITÉ — AMBIANCE

Nous avons relevé qu'il se présentait en outre un facteur d'opportunité et d'ambiance. En d'autres termes, est-il opportun de placer l'officier, notamment au début de sa formation, dans une ambiance toute différente de celle dans laquelle il devra évoluer? Or la sienne et celle de l'Université sont très différentes tant par le cours des études, par les conceptions générales que par les idéologies et surtout les impératifs qui pèsent de part et d'autre. Ce serait modifier totalement l'état d'esprit du jeune officier que de le placer dans une ambiance universitaire. Il convient même de l'en préserver.

Ce dernier point de vue conduit à faire la somme des incompatibilités Armée-Université, ce qui ne doit pas être compris dans un sens péjoratif. Au contraire, puisque les contacts peuvent être fort utiles si le corps des officiers n'est pas soustrait à son propre cadre.

Le cours des études de part et d'autres diverge, au départ et durant la carrière. Il n'y a pas de lucarne dans la formation des officiers leur permettant de bénéficier réellement de l'enseignement universitaire. Les bases de cette formation sont l'aptitude, au commandement, les connaissances militaires et de technique militaire (ce domaine ne cesse de s'agrandir) et subsidiairement d'autres disciplines.

Par la force des choses, il s'est créé un vrai réseau d'enseignement dans les armées, fait d'institutions excessivement variées et très hiérarchisées. L'augmentation du facteur technique se double d'une infinie spécialisation, non pas de science pure, mais d'utilisation technique. En définitive, l'Armée est elle-même sa propre Université modelée à ses propres besoins.

J. PERRET-GENTIL

---

Chronique suisse

### **A PROPOS DE «LAUSANNE, PLACE D'ARMES»**

Un de nos correspondants a bien voulu nous adresser le texte qui suit, que nous publions volontiers en marge de celui qui a été consacré, le mois dernier, dans le cadre de « La Suisse vigilante » à « *Lausanne place d'armes* ». (Réd.)

---

L'intéressant article du colonel EMG Verrey, paru dans la *Revue Militaire Suisse* de mai, sous le titre: « Lausanne, place d'armes », nous paraît devoir être complété par la liste — malheureusement incomplète jusqu'à 1887 — des *instructeurs d'arrondissement de la 1<sup>re</sup> Division*.